Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DASCO 74 - DPVI 473 Subventions (14.500 euros) à neuf associations et conventions avec l'association Espace 19 menant des actions politique de la Ville dans le 19e arrondissement.

Mmes Colombe BROSSEL et Gisèle STIEVENARD,
rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à diverses associations au titre de la politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Espace 19, 251, rue de Crimée (19e) (246) dossier n° 2012_03762 pour une action intitulée « Médiation scolaire ». D00172 dossier 2012_05579 DPVI. M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention correspondante.

Article 2 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Génération Citoyennes du 19e 144, boulevard de la Villette (19e) (19893) dossier n° 2012_03600 pour une action intitulée « Education à l'environnement et à l'écologie pour adultes et enfants ». Dossier 2012_05580 DPVI.

Article 3 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Korhom 31, rue Deaudouville (18e) (47682) dossier n° 2012_03603 pour une action intitulée « Ateliers de Partage et d'Acquisition de Compétences Humaines pour les Enfants (action APACHE) ». Dossier 2012_05582 DPVI.

Article 4 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association les Petits Riens 15, rue des Fêtes (19e) (19464) dossier n° 2012_03611 pour une action intitulée « Musiques, Langages et Créations autour et à partir d'une oeuvre musicale: " Atys " de Lully dans le cadre d'un travail collectif dans deux collèges du 19ème arrondissement de Paris ». Dossier 2012_05583 DPVI.

Article 5 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Maison des Copains de la Villette 156, rue d'Aubervillers (19e) (14869) dossier n° 2012_03656 pour une action intitulée « Médiation ». D08079 dossier 2012_05585 DPVI.

Article 6 : Une subvention de 1.800 euros est attribuée à l'association Vivre Ensemble à Maroc Tanger 26, rue du Maroc (19e) (15949) dossier n° 2012_03799 pour une action intitulée « Activités péri-scolaires ». X07483 dossier 2012_05686 DPVI.

Article 7 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Danube Social et Culturel 49 bis, rue du Général Brunet (19e) 9687 dossier n° 2012_03686 pour une action intitulée Atelier d'écriture « Le p'tit bleu du Danube ». X04246 dossier 2012_05587 DPVI.

Article 8 : Une subvention de 2.200 euros est attribuée à l'association Imp-Actes 149, avenue du Maine (14e) (2521) répartie à hauteur de 1.000 euros dossier n° 2012_03830 pour une action intitulée « Ecran total 19 » et à hauteur de 1.200 euros dossier n° 2012_03831 pour une action intitulée « Art'Kéo Durable ». X08041 respectivement dossiers 2012_05588 et 2012_05591.

Article 9 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association la Voie de la Lune 132, Boulevard Sérurier (19e) (12970) dossier n° 2012_03838 pour une action intitulée « Lectures plurielles : coin lecture destiné aux enfants de 6 à 13 ans avec implication des familles ». D07518 dossier 05592 DPVI ;

Article 10 : La dépense correspondante d'un montant de 14.500 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012 et ultérieur.